

Francine Carascosa
Prof EPS et Danse au lycée J. Monet
Montpellier



Table Ronde
Les enseignements artistiques

Pour ce forum la question plus particulière qui a été posée est celle des différences que l'on peut faire entre les contenus en Art danse et en EPS danse, et des enjeux qui en découlent.

« Etant une partie de l'éducation artistique à l'école, la danse, ne peut pas ignorer l'activité créatrice de l'enfant dans cet art fondamental. » Rudolf LABAN.

Avant toute chose, il semble indispensable de déterminer, de distinguer ce que l'on entend au niveau de la société, par culture, culturel, et ce que l'on entend à l'école par enseignements artistiques, pratiques artistiques, activité artistique, mise en création artistique de l'élève.

Si l'on s'appuie sur une acception large de ce qu'est la culture, ce qui est culturel ce sont à la fois les savoirs et les connaissances, et l'ensemble des pratiques de toute communauté.

Ainsi le sociologue Edgar Morin réduit le nombre des sens du mot culture à deux : le sens anglais et le sens allemand. « Le mot culture revêt deux sens. Dans son acception générale, il désigne tout ce qui n'est pas la nature, tout ce qui est appris, le savoir, le savoir-faire, les mythes, etc., tout ce qui est transmis de génération en génération. Dans un sens plus restrictif, il désigne les diverses cultures, leurs formes singulières, chacune avec ses rites, sa technique, etc. Mais, en réalité, la culture n'existe qu'à travers les cultures. La culture en soi, séparée des cultures qui se manifestent diversement, n'existe pas. »

Il semble important d'envisager pour une réelle culture artistique ce qui est à la fois de l'ordre des savoirs et connaissances mais aussi ce qui est de l'ordre des pratiques et activités humaines dans une société, et pas seulement ce qui est de l'ordre des seules pratiques.

Ensuite se pose la question de la culture artistique dans le champ de l'école : au delà de la nécessaire question du pourquoi de l'art à l'école (cf « l'art ça s'enseigne l'art ça s'apprend » colloque snes/snep janvier 2005) et des enjeux de formation liés à cette question qui sera abordée plus précisément par Thierry Tribalat, (hyper N° 225 juin 2004) se pose donc ensuite la question des contenus à mettre en œuvre à l'école.

Dans un premier temps, il apparaît nécessaire de délimiter les lieux d'enseignement des arts en général et de la danse plus particulièrement, à l'école.

Car selon la place de la danse, là où elle se situe, les contenus seront différents.

On va rencontrer les arts à l'école, sous des formes différentes, selon les champs auxquels ils s'adressent et selon les textes des BO d'application.

Ainsi on rencontre les arts dans le champ des enseignements artistiques, en tant que disciplines artistiques, au collège (arts plastiques et musique) et au lycée dans les six enseignements artistiques dont la danse (arts plastiques, cinéma, danse, histoire des arts, musique, théâtre) en référence aux œuvres (patrimoniales et contemporaines) et aux auteurs, autour de savoirs et de connaissances précis identifiés et ciblés dans les textes programmes. On les rencontre aussi dans le champ des arts et de la culture, sous la forme des ateliers artistiques, des classes à PAC et des projets culturels, dans le cadre plus particulier d'une mise en activité artistique de l'élève, et d'une pratique artistique .

Il faut identifier maintenant, plus précisément les champs de la présence de la danse à l'école. Classiquement, on repère quatre grands champs de l'enseignement de la danse à l'école :

- Ainsi la danse est présente dans le champ de l'enseignement de l'EPS (EPS, AS, options,) concernant uniquement les enseignants d'EPS.
- Le deuxième champ est celui des enseignements artistiques Art/Danse, coefficient 6 au BAC L3, qui concerne les enseignants de toutes les disciplines.
- Le troisième champ est celui de l'enseignement technologique « musique et danse » (TMD) en relation avec le conservatoire, et concerne uniquement les enseignants de musique. La question d'ailleurs pourrait être posée du pourquoi de cette exclusivité ?
- Le quatrième champ est celui de l'action culturelle : classe à PAC ; atelier ; projets culturels et des projets interdisciplinaires (IDD, TPE), champ qui concerne les enseignants de toutes disciplines.

Dans un deuxième temps, une fois repérés les différents champs de la présence de la danse à l'école, il devient possible de poser la question des « contenus »

Il est possible alors de voir si ces champs génèrent des contenus et un enseignement de la danse, différents, semblables et pourquoi, et d'émettre des hypothèses quant à la nature de ces contenus.

Si l'on se réfère à la conception de nos collègues des deux disciplines artistiques présentes au collège (arts plastiques et musique) il n'y a « enseignement artistique » que si il y a références à une conception culturaliste des arts, par la transmission de savoirs et de connaissances, en référence à des œuvres et des auteurs clairement identifiés dans le champ culturel. Il n'y aurait pas « enseignement artistique » s'il n'y a qu'une pratique artistique, et une mise en activité artistique sans références aux « auteurs ». (cf « l'art ça s'enseigne l'art ça s'apprend » colloque Snes/Snep). Il doit donc y avoir obligatoirement transmission d'un patrimoine d'une société pour qu'il y ait « enseignement artistique ».

Qu'en est-il de la danse ? ou art chorégraphique ?

Si l'on prend le champ de l'enseignement Art/danse en lycée, cet enseignement est clairement identifié comme l'un des six arts, géré par le préambule commun aux arts (cf BO), ayant la même structuration (nature de l'épreuve au bac, partie théorique, partie pratique etc.) et donc accompagné d'un programme (cf BO) clairement identifié autour d'œuvres et chorégraphes obligatoires du patrimoine dansé français et international.

Nous sommes donc bien là, en présence d'un enseignement artistique et d'une discipline à part entière, avec ses propres enseignants (toutes disciplines), ses propres horaires, ses propres textes programmes, ses propres formations, sa propre gestion (IGEN, IAIPR) indépendants de l'EPS.

Un enseignement clairement culturaliste, voir « hyper culturaliste », avec un patrimoine à transmettre.

Enseignement artistique qui suppose cependant un lien avec l'EPS sans que celui ci soit un lien de filiation ou d'inféodalité : « L'enseignement de la danse au lycée se situe au croisement du champ artistique et de l'éducation physique et sportive. » (cf BO)

Si l'on considère maintenant le champ à proprement parler de l'EPS, nous pouvons faire d'abord un constat :

-Vu de l'extérieur, du côté des enseignants plasticiens et musiciens, la danse en EPS est enseignée sous une forme de pratique et de mise en activité artistique, et donc n'est pas réalisée sous la forme d'un enseignement artistique avec des savoirs et connaissances institués sur les œuvres et les auteurs.

-Vu du côté du terrain, du côté des enseignants d'EPS, on constate effectivement sur le terrain que la danse est peu, voir pas du tout enseignée, donc absente dans beaucoup d'établissements.

Et quand l'enseignement de la danse est présent, il est enseigné le plus souvent comme une pratique et une mise en activité « motrice » de l'élève, très peu souvent comme une activité artistique avec une mise en activité artistique de l'élève.. Cet enseignement est souvent accompagné de confusions trop nombreuses entre ce qui est de l'ordre de l'artistique, de l'esthétique, ce qui est de l'ordre de la créativité et de la création, ce qui est de l'ordre de la perception et du sensible, ce qui est de l'ordre de « l'outil corps » et du sens.

On peut émettre l'hypothèse que les réticences, nombreuses, à enseigner la danse, découlent du manque de formation des enseignants d'EPS : des enseignants non formés en formation initiale à une approche générale de l'art, des arts, et de l'art chorégraphique et des danses en particulier.

-Vu du côté des textes programmes, on reconnaît des indices d'une prescription de travail autour des oeuvres et auteurs, les processus et modes de compositions sont clairement cités comme devant être abordés et travaillés, définis par l'enseignant en collège, mais clairement identifiés dans une œuvre en lycée. L'approche artistique avec la notion de projet artistique et de mise en activité artistique est abordée et/ou sous- tendue.

Quels seraient alors les enjeux pour l'EPS, demain ?

Dans la société actuelle, il semble important d'aller vers une autre culture corporelle, en EPS, pour une autre formation, vers d'autres valeurs.

Aller vers une EPS équilibrée suppose alors, au delà du champ des pratiques sportives et du champ des pratiques d'entretien, d'introduire d'abord de façon plus large le champ des pratiques artistiques et de l'approfondir ensuite dans une approche culturaliste autour des œuvres et des auteurs, vers un véritable enseignement artistique.

La question alors de « quelle danse à l'école », que l'on entend ici ou là, ne se poserait plus, car la réponse serait alors : toutes les danses peuvent et doivent être envisagées, qu'elles soient ethniques, traditionnelles, sociétales, classiques, urbaines, ou contemporaines ; le temps partagé et équilibré des heures en EPS rendant possible ce véritable enseignement, comportant cent heures environ d'art chorégraphique.

Il s'agit bien alors de traverser les œuvres patrimoniales artistiques, de croiser les artistes, et de rencontrer le processus de création artistique, vers et pour une autre culture corporelle, sensible et poétique.

"La danse joue un rôle capital dans les relations humaines, elle est une école du comportement social, de l'harmonie du groupe. La danse est l'école de la générosité et de l'amour, du sens de la communauté et de l'unité humaine." Rudolf von Laban